Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900567-20251215-2025_15_12_47-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 18

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau se sont réunis à la Mairie en séance publique le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur ROULLEAUX David, Maire.

Etaient présents :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Erwan GALERON – Olivier BESCOND – Catherine VELGHE – Thierry ROUDAUT – Pascal MELLAZA – Nathalie ROULLEAUX – Maria COSTA – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Christelle DU BOURG – Roland PORHEL – Jean-Christophe LUNVEN – Fabrice BERGERE – Anne DUMESNIL – François NICOLAS

Absents excusés ayant donné procuration :

- Julien KERJEAN, procuration à Roland PORHEL

Absents excusés sans procuration :

- Marilyne BENOIT

Pauline BENOIT est nommée secrétaire de Séance.

DEL2025_15_12_47

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

D.R

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900567-20251215-2025_15_12_47-DE

DEL2025_15_12_47

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les nouveaux tarifs, modifier les tarifs existants ou décider des évolutions autres que celle de l'indice des prix à la consommation, dans la limite de l'évolution de l'inflation suivant l'indice National INSEE des prix à la consommation de la période antérieure.

En novembre 2025, les prix à la consommation augmentent de **0,8 %** sur un an selon l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée), avec pratique d'arrondis pour des raisons de modalités pratiques d'encaissement.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs votés le 16 décembre 2024 (DEL202_16_12_71) et de bien vouloir se prononcer sur le vote des tarifs communaux au 1er janvier 2026 :

1) PHOTOCOPIES

- A4 noir et blanc : **0,30 €** (*0,30 € en 2025*)
- A4 couleur : **0,65 €** (*0,65 € en 2025)*
- A3 noir et blanc **: 0,55 €** (*0,55 € en 2025)*
- A3 couleur : **1,25 €** (*1,25 € en 2025)*

2) CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Concessions	Durée	Tarifs 2025	Proposition Tarifs 2026
Concession simple 2 m²	30 ans	**157 €**	**158 €**
Concession simple 2 m²	15 ans	**105 €**	**106 €**
Colombarium	15 ans	**670 €**	**675 €**
Colombarium	30 ans	**949 €**	**957 €**
Cavurne	30 ans	**413 €**	**416 €**

3) COTISATION ANNUELLE BIBLIOTHEQUE

Proposition de maintenir le tarif de la cotisation annuelle à la bibliothèque à **20 €** (pas de modification de tarif depuis l'année 2017).

4) TARIFS DE LA GARDERIE A L'ECOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS

Depuis la mise en place du dispositif de tarification sociale « la cantine à 1 € » au 1er janvier 2025, le vote des tarifs de la restauration scolaire fait l'objet d'une délibération spécifique.

DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
GARDERIE (la 1/2 heure)	1,19 €	1,19 €	1,21 €	1,29 €	1,33 €	1,35 €	**1,36 €**
GARDERIE (après 18h30 par tranche de 30 min)		3,54 €	3,58 €	3,80 €	3,93 €	4,00 €	**4,03 €**

D.R

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900567-20251215-2025_15_12_47-DE

5) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

➢ Maintien de la gratuité pour les écoles et les associations de la commune.

➢ Mise en place d'un forfait unique pour la location de la salle à la journée et le week-end.

Lors de la réservation de la salle, un imprimé sera remis au demandeur afin de le faire remplir par le dit professionnel. Cet imprimé devra être rendu au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation.
Toute demande d'option sur la salle ne sera valable que pour une durée limitée à 15 jours à partir de la date de demande
Le détail des modalités de réservation figure dans le règlement de location de la salle.

La clé de la salle sera à prendre par le responsable de la manifestation au secrétariat de la mairie, aux jours et heures ouvrables. En cas de réservation pour le week-end, la clef sera à retirer **le samedi entre 9h et 11h.**

Possibilité de faire le ménage jusqu'à 10h00 à J+1. En cas de location le week-end, restitution des clés à l'accueil de la Mairie à effectuer pour le lundi suivant 10h00. Les utilisateurs devront quitter la salle à 3 heures du matin au plus tard (au lieu de 2h actuellement).

Ecoles Associations de la commune	Autres utilisateurs de la commune	Autres utilisations « hors commune »
Gratuité	Forfait 230 € pour une journée (228 € en 2025)	Forfait 413 € pour une journée (410 € en 2025)
Gratuité	Forfait 382 € le week-end complet (379 € en 2025)	Forfait 686 € le week-end complet (681 € en 2025)
Pas de caution	Caution 500 €	Caution 500 €

Tarifs des prestations complémentaires pour l'année 2026 :

Prestations complémentaires	Tarifs 2025	Propositions tarifs 2026
Mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	71 €	**72 €**
Balayage de la salle	79 €	**80 €**
Location et caution du vidéoprojecteur	39 € + caution 300 €	**40 € + caution 300 €**
Caution percolateur	200 €	**200 €**
Caution vaisselle (*cf. doc en annexe*)	Cf. annexe 1	**Cf. annexe 1**

La réservation ne devient effective qu'après dépôt du chèque de caution.
En cas de perte ou de vaisselle cassée, il sera demandé son paiement ou son remplacement.

Location de tables et de chaises	Tarifs 2025	Proposition tarifs 2026
Location de tables	2,65 € par table	**2,70 € par table**
	Caution 40 € par table	**Caution 40 € par table**
Location de bancs	1,30 € par banc	**1,30 € par banc**
	Caution 20 € par banc	**Caution 20 € par banc**

D.R

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900567-20251215-2025_15_12_47-DE

6) LOCATION DE LA SALLE TALIESIN

Proposition de location de la salle Taliesin sur la base d'un forfait journalier ou à l'heure.

Ecoles Associations de la commune	Autres utilisateurs de la commune	Autres utilisations « hors commune »
Gratuité + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Forfait à la journée 56 € (56 € en 2025) + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Forfait à la journée 113 € (112 € en 2025) + assurance responsabilité civile de l'année en cours
Gratuité + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Tarif 23 € par heure + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Tarif 46 € par heure + assurance responsabilité civile de l'année en cours
Pas de caution	Instauration d'une caution 300 €	Instauration d'une caution 300 €

7) LOCATION DE LA SALLE KERJEAN

Ecoles Associations de la commune	Autres utilisateurs de la commune (habitants) et entreprises privées	Autres utilisations « hors commune »
Gratuité + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Forfait 112 € (110 € en 2024) + assurance responsabilité civile	Pas de location de la salle Kerjean
Pas de caution	Instauration d'une caution 300 €	Instauration d'une caution 300 €

A noter : La location comprend la mise à disposition de tables, de chaises, et sur demande du boulodrome. Les couverts et le réfrigérateur ne sont pas compris.

8) LOCATION DU GYMNASE / SALLE OMNISPORTS

Ecoles de la commune Foyer des jeunes Associations sportives communales	Location aux particuliers et aux établissements privés à vocation sportive ou de détente
Gratuité + assurance responsabilité civile de l'année en cours	Tarif 23 € par heure (23 € en 2025) + assurance responsabilité civile de l'année en cours
Pas de caution	Instauration d'une caution 300 €

Le gymnase et la salle omnisports sont réservés gratuitement, aux associations sportives communales et aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune pendant les heures de scolarité, ainsi qu'au Foyer des jeunes.
Le gymnase et la salle omnisports seront proposés à la location aux établissements privés à vocation sportive ou de détente, moyennant un tarif de 23 € de l'heure et une assurance responsabilité civile de l'année en cours.

9) TARIFICATION MARCHE

Sur la base de 40 marchés annuels pour les abonnés, sera soumis à votre vote la proposition suivante :

- 50 € par an, sans électricité, pour les abonnés
- 100 € par an, avec électricité, pour les abonnées
- 5 € par marché, avec ou sans électricité, pour les passager

D.R

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900567-20251215-2025_15_12_47-DE

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent les tarifs communaux pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à La Forest-Landerneau,
Le 16 décembre 2025.
Pour copie conforme
Le Maire
David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
★ 29800 ★

Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur affichage en mairie ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Recours pour excès de pouvoir : toute personne physique ou morale se sentant lésée par un acte mentionné aux articles L. 2131-2 et L 2131-3 du code général des collectivités territoriales dispose d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire pour demander au Tribunal administratif ou au représentant de l'Etat dans le département la mise en œuvre de la procédure.

D.R